Nations Unies E/2002/INF/2/Add.3

Conseil économique et social

Distr. générale
8 janvier 2003
Français
Original: anglais

Résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social à la reprise de sa session de fond de 2002

(4 et 25 octobre et 19 décembre 2002)

Note : Le texte provisoire des résolutions et décisions adoptées par le Conseil à la reprise de sa session de fond de 2002 est distribué pour information dans le présent document. Le texte définitif en sera publié dans les *Documents officiels du Conseil économique et social, 2002, Supplément No 1* (E/2002/99).

03-20594 (F) 160103 160103

Table des matières

Résolutions

Numéro	*Titre*	*Point de l'ordre du jour*	*Date d'adoption*	*Page*
2002/39	Révisions proposées au plan à moyen terme de la Commission économique pour l'Afrique pour la période 2002-2005 (E/2002/15/Add.4)	10	25 octobre 2002	
2002/40	Administration publique et développement (E/2002/84 et E/2002/L.41)	13 g)	19 décembre 2002	

Décisions

Numéro	*Titre*	*Point de l'ordre du jour*	*Date d'adoption*	*Page*
2002/201D*	Élections et présentations de candidatures aux organes subsidiaires du Conseil économique et social	1	25 octobre 2002	
2002/201 E	Élections aux postes vacants des organes subsidiaires du Conseil économique et social	1	19 décembre 2002	
2002/302	Création d'un groupe consultatif spécial pour les pays africains qui sortent d'un conflit : Guinée-Bissau (E/2002/83)	4	4 octobre 2002	
2002/303	Fin du mandat du Comité de l'énergie et des ressources naturelles au service du développement (E/2000/32 et E/2002/L.40)	1	25 octobre 2002	
2002/304	Groupe consultatif spécial pour la Guinée-Bissau (E/2002/L.38 et E/2002/L.39)	4	25 octobre 2002	
2002/305	Rapport du Secrétaire général sur l'application et le suivi intégrés et coordonnés des résultats des grandes conférences et des réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies, y compris le Sommet du Millénaire (A/57/75-E/2002/57)	6 a)	25 octobre 2002	
2002/306	Activités de suivi relatives à la Conférence internationale sur le financement du développement (A/57/319-E/2002/85)	7	25 octobre 2002	

* Pour la décision 2002/201 A, voir E/2002/INF/2; pour la décision 2002/201 B, voir E/2002/INF/Add.1; et pour la décision 2002/201 C, voir E/2002/INF/2/Add.2.

2002/307	Modification du règlement intérieur du Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques (E/2002/L.37)	13 c)	25 octobre 2002
2002/308	Rapport du Secrétaire général sur le rôle de l'administration publique dans l'application de la Déclaration du Millénaire (A/57/262-E/2002/82)	13 g)	25 octobre 2002
2002/309	Questions à examiner lors du débat de haut niveau et du débat consacré aux questions de coordination de la session de fond de 2003 du Conseil économique et social	1	19 décembre 2002
2002/310	Extension du mandat du Président du Conseil économique et social pour 2002	1	19 décembre 2002
2002/311	Rapport de la Commission statistique sur sa trente-troisième session et rapport intérimaire du Secrétaire général sur les indicateurs de base pour l'application et le suivi intégrés et coordonnés à tous les niveaux d'une grande conférence et des réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies (E/2002/24, E/2002/53 et E/2002/L.42)	6 a) et 13 c)	19 décembre 2002
2002/312	Rapport du Comité des organisations non gouvernementales sur les travaux de sa session ordinaire de 2002 [E/2002/71 (Part I et Corr.1 et Part II)]	12	19 décembre 2002

Résolutions

2002/39
Révisions proposées au plan à moyen terme de la Commission économique pour l'Afrique pour la période 2002-2005

Le Conseil économique et social,

Rappelant la résolution MFC.1 du 5 mai 2000 adoptée par le Comité ministériel de suivi de la Conférence des ministres responsables du développement économique et social des pays de la Commission économique pour l'Afrique, aux termes de laquelle le Comité a approuvé le plan à moyen terme proposé pour la Commission économique pour l'Afrique pour la période 2002-2005,

Ayant examiné les propositions en vue de modifier le plan à moyen terme dont le texte est reproduit dans les Révisions proposées y relatives[1],

Considérant qu'à sa quarante-deuxième session, tenue du 10 juin au 9 juillet 2002, le Comité du programme et de la coordination de l'Organisation des Nations Unies a déjà examiné les révisions proposées au plan à moyen terme et formulé des commentaires et des observations concernant les Révisions,

Tenant compte des faits et événements importants survenus depuis que le Comité du programme et de la coordination a examiné les Révisions proposées au plan à moyen terme, en particulier, les propositions du Secrétaire général en vue du renforcement de l'Organisation des Nations Unies[2], les résultats du Sommet mondial sur le développement durable tenu à Johannesburg (Afrique du Sud) du 26 août au 4 septembre 2002, la Réunion plénière de haut niveau consacrée par l'Assemblée générale à l'examen de l'appui à apporter au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique[3], en tant que cadre pour l'appui à l'échelle du système au développement de l'Afrique,

Considérant que les propositions du Secrétaire général et la Déclaration de Johannesburg[4] adoptée au Sommet mondial sur le développement durable sont actuellement examinées, pour approbation, par l'Assemblée générale,

1. *Exprime sa satisfaction* au Comité du programme et de la coordination pour ses commentaires et recommandations concernant le plan à moyen terme de la Commission économique pour l'Afrique pour la période 2002-2005 qui ont amélioré, dans une large mesure, le plan;

2. *Propose* que les modifications supplémentaires suivantes soient apportées au plan à moyen terme, compte tenu des faits nouveaux survenus depuis que le Comité du Programme et de la coordination a examiné le plan :

---

[1] E/ECA/CM.1/5.
[2] A/57/387 et Corr.1.
[3] A/57/304, annexe.
[4] *Rapport du Sommet mondial sur le développement durable, Johannesburg (Afrique du Sud), 26 août-4 septembre 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.03.II.A.1), chap. I, résolution 1, annexe.

1. Sous-programme 1 : Faciliter l'analyse de la politique économique et sociale

a) Compte tenu de l'importance que revêt le financement pour atteindre les objectifs de développement du millénaire, il est proposé que le volet relatif à la mobilisation du financement pour le développement qui figure actuellement dans le sous-programme 2, Promouvoir les échanges et mobiliser le financement du développement, soit inscrit au sous-programme 1 au titre duquel figurent les activités de la Commission économique pour l'Afrique en vue d'atteindre l'objectif de développement du millénaire que constitue la réduction de la pauvreté. Il convient de traiter globalement les questions relatives à l'aide publique au développement, à l'investissement direct étranger, à l'allégement de la dette et à la fuite des capitaux pour assurer la cohérence du financement en vue du développement et de la réduction de la pauvreté. Il est également proposé que les besoins plus spécifiques aux pays les moins avancés, aux pays en développement sans littoral et aux petits pays insulaires en développement d'Afrique soient inscrits au titre de ce sous-programme et non du sous-programme 2;

2. Sous-programme 2 : Promouvoir les échanges et mobiliser un financement pour le développement

b) Il est proposé que les questions ayant trait au commerce et aux finances soient intégrées aux sous-programmes intitulés Promouvoir la coopération et l'intégration régionales et Faciliter l'analyse de la politique économique et sociale, respectivement, pour renforcer la cohésion. Par conséquent, il sera mis fin au sous-programme intitulé Promouvoir les échanges et mobiliser le financement pour le développement;

3. Sous-programme 3 : Renforcer la sécurité alimentaire et le développement durable

c) La Conférence exhorte le Comité du programme et de la coordination à revenir sur sa recommandation concernant le changement du nom du sous-programme. Il est proposé de rebaptiser ce dernier « Promouvoir un développement durable » pour s'assurer que ses activités reflètent bien la nature intégrée du développement durable telle qu'elle ressort des conclusions du Sommet mondial sur le développement durable. Ce dernier a adopté une déclaration politique[4] pour prendre en compte trois dimensions critiques du développement durable, à savoir le développement économique, le développement social et la protection de l'environnement, dans la planification du développement. Conformément à la nouvelle conception du développement durable convenue au Sommet mondial, il est proposé que toutes les questions de survie, y compris la sécurité alimentaire, soient regroupées dans le cadre de ce sous-programme de sorte que ces questions, qui sont toutes imbriquées les unes aux autres, soient traitées dans leur globalité. Par conséquent, les activités concernant la mise en valeur des ressources en eau ainsi que des ressources minières et énergétiques et les autres questions liées aux ressources naturelles qui sont actuellement menées dans le cadre du sous-programme 6, Promouvoir la coopération et l'intégration régionales, seront désormais exécutées dans le cadre de ce sous-programme;

4. Sous-programme 4 : Renforcer la gestion du développement

d) Il est proposé de modifier légèrement l'orientation de ce sous-programme pour refléter le rôle de la Commission économique pour l'Afrique dans l'appui au Mécanisme d'examen par les pairs du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique[3]. Le changement proposé consiste à ajouter au passage sur la stratégie des Révisions proposées au plan à moyen terme de la Commission économique pour l'Afrique pour la période 2002-2005[1] un paragraphe qui se lit comme suit : « La Commission économique pour l'Afrique continuera de travailler en collaboration étroite avec le Comité directeur et le secrétariat du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique à l'élaboration du Mécanisme d'examen par les pairs. Dans ce contexte, le travail analytique de la Commission économique pour l'Afrique et ses études de pays approfondies sur le suivi de la bonne gouvernance permettront d'évaluer avec objectivité les progrès et résultats obtenus par les pays africains en ce qui concerne l'adhésion à des normes et codes de bonne gouvernance arrêtés d'un commun accord »;

5. Sous-programme 6 : Promouvoir la coopération et l'intégration régionales

e) Il est proposé que le volet commercial du sous-programme 2, Promouvoir les échanges et mobiliser le financement pour le développement, soit exécuté dans le cadre de ce sous-programme en raison de l'importance du commerce intrarégional pour la réalisation de l'intégration économique. Dans le cadre du volet commercial de ce sous-programme, on cherchera surtout à déterminer comment le commerce peut contribuer à l'intégration régionale en vue d'une intégration effective dans l'économie mondiale en saisissant les opportunités offertes par le nouveau cadre multilatéral de développement établi à Doha. Il faudra à cet égard fournir aux pays africains un appui technique et renforcer leurs capacités en matière de négociations commerciales, tout particulièrement dans le contexte des nouveaux accords de l'Organisation mondiale du commerce et d'autres protocoles tels que les arrangements conclus à Cotonou entre les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique et l'Union européenne. Pour s'assurer que le sous-programme reflète bien la nature des questions qu'il traitera, il est proposé de le rebaptiser « Promouvoir les échanges et l'intégration régionale »;

3. *Prie* le Secrétaire général de prendre ces propositions en considération pour la révision du plan à moyen terme de la Commission économique pour l'Afrique pour la période 2002-2005;

4. *Prie* le Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique de prendre acte des révisions du plan à moyen terme dans le contexte de la décision de l'Assemblée générale sur les changements proposés.

44e séance plénière
25 octobre 2002

2002/40
Administration publique et développement

Le Conseil économique et social,

Rappelant sa résolution 2001/45 du 20 décembre 2001,

1. *Prend note* du rapport du Comité de l'administration publique sur les travaux de sa première session[5];

2. *Prend également note* du rapport du Secrétaire général sur le rôle de l'administration publique dans l'application de la Déclaration du Millénaire[6], et le transmet pour examen à l'Assemblée générale, conformément à sa résolution 56/213 du 21 décembre 2001;

3. *Rappelle* que l'efficience, le sens des responsabilités, l'efficacité et la transparence dans l'administration publique, aux niveaux national et international, ont un rôle décisif à jouer dans la réalisation des objectifs convenus au plan international, notamment les objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire[7], et, dans ce contexte, souligne qu'il faut promouvoir le renforcement des capacités d'administration et de gestion du secteur public à l'échelon national, en particulier dans les pays en développement et les pays en transition;

4. *Fait siennes* les recommandations du Comité relatives aux orientations du Programme d'administration et de finances publiques de l'Organisation des Nations Unies, en particulier les recommandations selon lesquelles le Programme d'administration et de finances publiques devrait, à l'avenir, se pencher en priorité sur les besoins particuliers de l'Afrique et apporter son soutien aux initiatives lancées dans le cadre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique[8];

5. *Prie* le Secrétaire général de s'efforcer de convoquer une session du Comité en 2003, dans la limite des ressources existantes;

6. *Décide* d'examiner, à sa session de fond de juillet 2003, la demande du Comité tendant à ce que celui-ci se réunisse chaque année.

45e séance plénière
19 décembre 2002

---

[5] *Documents officiels du Conseil économique et social, 2002, Supplément No 24* (E/2002/84).
[6] A/57/262-E/2002/82.
[7] Voir résolution 55/2 de l'Assemblée générale.
[8] A/57/304, annexe.

Décisions

2002/201 D
Élections et présentations de candidatures aux organes subsidiaires du Conseil économique et social

À sa 44e séance plénière, le 25 octobre 2002, le Conseil économique et social a pris la décision ci-après concernant les sièges vacants dans ses organes subsidiaires :

Élections reportées de sessions précédentes

Commission de la science et de la technique au service du développement

Le Conseil a élu la **Jordanie** pour un mandat prenant effet à la date de l'élection et expirant le 31 décembre 2004.

Le Conseil a également élu la **Belgique** pour un mandat de quatre ans commençant le 1er janvier 2003.

Le Conseil a de nouveau reporté à une date ultérieure l'élection de deux membres à choisir parmi les États d'Europe occidentale et autres États pour un mandat prenant effet à la date de l'élection et expirant le 31 décembre 2004, de même que deux membres à choisir parmi les États d'Europe occidentale et autres États pour un mandat de quatre ans commençant le 1er janvier 2003.

Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication

Le Conseil a élu le **Panama** pour un mandat de trois ans commençant le 1er janvier 2003.

Le Conseil a de nouveau reporté à une date ultérieure l'élection d'un membre à choisir parmi les États d'Europe orientale et d'un membre à choisir parmi les États d'Amérique latine et des Caraïbes pour un mandat commençant à la date de l'élection expirant le 31 décembre 2003; de même que celle d'un membre à choisir parmi les États d'Afrique, de deux membres à choisir parmi les États d'Asie, de deux membres à choisir parmi les États d'Amérique latine et des Caraïbes et de six membres à choisir parmi les États d'Europe occidentale et autres États pour un mandat de trois ans commençant le 1er janvier 2003.

Instance permanente sur les questions autochtones

Le Conseil a élu **Qin** Xiaomei (Chine) pour un mandat prenant effet à la date de l'élection et expirant le 31 décembre 2004.

Présentations de candidatures reportées de sessions précédentes

Comité du programme et de la coordination

Le Conseil a présenté la candidature de la **Suisse** aux fins d'élection par l'Assemblée générale à sa cinquante-septième session pour un mandat de trois ans prenant effet le 1er janvier 2003.

Le Conseil a reporté à une date ultérieure la présentation de la candidature d'un membre à choisir parmi les États d'Europe occidentale et autres États aux fins d'élections par l'Assemblée générale pour un mandat de trois ans commençant le 1er janvier 2003.

2002/201 E
Élections aux organes subsidiaires du Conseil économique et social

À sa 45e séance plénière, le 19 décembre 2002, le Conseil économique et social a pris les décisions ci-après concernant les sièges vacants dans ses organes subsidiaires :

Élections reportées de sessions précédentes

Commission de la population et du développement

À sa 45e séance plénière, le 19 décembre 2002, le Conseil a élu le **Guyana** pour un mandat prenant effet à la date de l'élection et expirant le 31 décembre 2004.

Le Conseil a de nouveau reporté à une date ultérieure l'élection de deux membres à choisir parmi les États d'Asie pour un mandat commençant à la date de l'élection et expirant le 31 décembre 2005 et celle d'un membre à choisir parmi les États d'Amérique latine et des Caraïbes pour un mandat commençant à la date de l'élection et expirant le 31 décembre 2004.

2002/302
Création d'un comité consultatif spécial pour les pays africains qui sortent d'un conflit : Guinée-Bissau

À sa 42e séance plénière, le 4 octobre 2002, le Conseil économique et social a décidé de confier au Président du Conseil le soin d'organiser des consultations concernant les modalités de création d'un groupe consultatif spécial pour les pays africains qui sortent d'un conflit : Guinée-Bissau, conformément à sa résolution 2002/1 du 15 juillet 2002.

2002/303
Fin du mandat du Comité de l'énergie et des ressources naturelles au service du développement

À sa 44e séance plénière, le 25 octobre 2002, le Conseil économique et social, tenant compte de la recommandation figurant au paragraphe 144 e) du Plan de mise en oeuvre de Johannesburg[9] (Afrique du Sud), du 26 août au 4 septembre 2002, a décidé de mettre fin au mandat du Comité de l'énergie et des ressources naturelles au service du développement et de confier les travaux de ce comité à la Commission du développement durable.

2002/304
Groupe consultatif spécial pour la Guinée-Bissau

[9] *Rapport du Sommet mondial sur le développement durable, Johannesburg (Afrique du Sud), 26 août-4 septembre 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.03.II.A.1), chap. I, résolution 2, annexe.

À sa 44e séance plénière, le 25 octobre 2002, le Conseil économique et social, rappelant sa résolution 2002/1 du 15 juillet 2002 et sa décision 2002/302 du 4 octobre 2002 sur la création d'un groupe consultatif spécial pour les pays africains qui sortent d'un conflit : Guinée-Bissau, a décidé :

a) D'établir un groupe consultatif spécial pour la Guinée-Bissau chargé d'étudier les besoins de ce pays sur les plans humanitaire et économique, d'examiner les programmes d'appui pertinents et d'énoncer des recommandations visant à l'élaboration d'un programme d'aide à long terme, en se fondant sur les priorités de développement nationales et en intégrant les activités de secours, de relèvement, de reconstruction et de développement dans une approche globale de la paix et de la stabilité, ainsi qu'en exprimant des avis quant à la manière de s'assurer que l'assistance de la communauté internationale en faveur de la Guinée-Bissau est suffisante, cohérente, bien coordonnée et efficace, et qu'elle favorise la synergie;

b) De nommer les Représentants permanents de l'Afrique du Sud, de la Guinée-Bissau, du Brésil, des Pays-Bas et du Portugal auprès de l'Organisation des Nations Unies membres du Groupe consultatif spécial pour la Guinée-Bissau et de nommer le Représentant permanent de l'Afrique du Sud président du Groupe;

c) Que le Groupe consultatif spécial pour la Guinée-Bissau inviterait le Représentant permanent de la Croatie auprès de l'Organisation des Nations Unies, en sa qualité de Président du Conseil économique et social, le Représentant permanent de la Gambie, en sa qualité de Président du Groupe des Amis de la Guinée-Bissau, et le Représentant permanent de Maurice, en sa qualité de Président du Groupe de travail spécial du Conseil de sécurité sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique, à prendre part aux travaux du Groupe;

d) De demander au Groupe consultatif spécial pour la Guinée-Bissau de lui soumettre un rapport sur ses recommandations à la mi-janvier 2003.

2002/305
Rapport du Secrétaire général sur l'application et le suivi intégrés et coordonnés des résultats des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies, y compris le Sommet du Millénaire

À sa 44e séance plénière, le 25 octobre 2002, le Conseil économique et social a pris note du rapport du Secrétaire général sur l'application et le suivi intégrés et coordonnés des résultats des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies, y compris le Sommet du Millénaire[10]

2002/306
Activités de suivi relatives à la Conférence internationale sur le financement du développement

À sa 44e séance plénière, le 25 octobre 2002, le Conseil économique et social a décidé de reporter l'examen du rapport du Secrétaire général sur les activités de

[10] A/57/75-E/2002/57.

suivi relatives à la Conférence internationale sur le financement du développement[11] à sa session de fond de 2003.

2002/307
Modification du règlement intérieur du Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques

À sa 44e séance plénière, le 25 octobre 2002, le Conseil économique et social a décidé, conformément à l'article 42 du règlement intérieur du Groupe d'expert des Nations Unies pour les noms géographiques[12] de modifier comme suit l'article 5 de son règlement intérieur :

> « Le Groupe élit les membres du Bureau ci-après parmi les experts représentant les divisions : un président, un vice-président et deux rapporteurs. »

2002/308
Rapport du Secrétaire général sur le rôle de l'administration publique dans l'application de la Déclaration du Millénaire

À sa 44e séance plénière, le 25 octobre 2002, le Conseil économique et social a pris note du rapport du Secrétaire général sur le rôle de l'administration publique dans l'application de la Déclaration du Millénaire[13].

2002/309
Questions à examiner lors du débat de haut niveau et du débat consacré aux questions de coordination de la session de fond de 2003 du Conseil économique et social

À sa 45e séance plénière, le 19 décembre 2002, le Conseil économique et social a décidé de retenir les questions suivantes, qui seront examinées lors du débat de haut niveau et du débat consacré aux questions de coordination de sa session de fond de 2003 :

Débat de haut niveau

Promotion d'une approche intégrée du développement rural dans les pays en développement en faveur de l'élimination de la pauvreté et du développement durable

Débat consacré aux questions de coordination

Le rôle du Conseil économique et social dans l'application et le suivi intégrés des résultats des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies

2002/310
Extension du mandat du Président du Conseil économique et social pour 2002

À sa 45e séance plénière, le 19 décembre 2002, le Conseil économique et social a décidé de déroger à l'article 22 de son règlement intérieur, afin que le

[11] A/57/319-E/2002/85.
[12] Voir E/CONF.94/CRP.2, annexe.
[13] A/57/262-E/2002/82.

Président du Conseil pour 2002 puisse, à titre exceptionnel, présider la réunion que tiendrait le Conseil le 15 janvier 2003 pour élire son bureau, date à laquelle le Président nouvellement élu prendrait ses fonctions.

2002/311
Rapport de la Commission de statistique sur les travaux de sa trente-troisième session et rapport intérimaire du Secrétaire général sur les indicateurs de base pour l'application et le suivi intégrés et coordonnés à tous les niveaux des grandes conférences et des réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies

À sa 45e séance plénière, le 19 décembre 2002, le Conseil économique et social :

a) A pris note du rapport de la Commission de statistique sur les travaux de sa trente-troisième session[14] et du rapport intérimaire du Secrétaire général sur les indicateurs de base pour l'application et le suivi intégrés et coordonnés à tous les niveaux des grandes conférences et des réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies[15];

b) A prié la Commission de statistique de lui présenter à sa session de fond de 2003, pour examen et orientation, un rapport complet et distinct sur les travaux visés à la section E du chapitre VI du rapport de la Commission[14] et sur les indicateurs de base pour l'application et le suivi intégrés et coordonnés à tous les niveaux des grandes conférences et des réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies, y compris un rapport sur les indicateurs des moyens d'application.

2003/312
Rapport du Comité des organisations non gouvernementales sur les travaux de sa session ordinaire de 2002[16]

À sa 45e séance plénière, le 19 décembre 2002, le Conseil économique et social a pris note du rapport du Comité des organisations non gouvernementales sur les travaux de sa session ordinaire de 2002[16].

---

[14] *Documents officiels du Conseil économique et social, 2002, Supplément No 4* (E/2002/24).
[15] E/2002/53.
[16] E/2002/71 (Par I) et Corr.1 et E/2002/71 (Part II).